

---

Norme internationale



3950

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Art dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale

*Dentistry — Designation system for teeth and areas of the oral cavity*

Deuxième édition — 1984-09-15

**ITeH STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3950:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b326774-6ff4-4fc5-b57c-608172b67005/iso-3950-1984>

---

CDU 616.314 : 681.3.04

Réf. n° : ISO 3950-1984 (F)

Descripteurs : art dentaire, appareil dentaire, dent, désignation, représentation numérique, code numérique, abréviation.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3950 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 106, *Produits et matériel pour l'art dentaire*, en collaboration avec l'organisation internationale suivante: FDI (Fédération dentaire internationale).

[ISO 3950:1984](#)

La Norme internationale ISO 3950 a été pour la première fois publiée en 1977. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition dont elle constitue une révision technique.

# Art dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale

## 0 Introduction

L'usage de plus en plus répandu d'ordinateurs pour stocker les informations, ainsi que la nécessité croissante de communiquer des informations dentaires par câbles, documents imprimés ou de vive voix, ont rendu nécessaire la prise en considération d'éléments de base nouveaux pour l'élaboration d'un code de désignation des dents. Le code décrit dans la présente Norme internationale a été établi par la Fédération dentaire internationale (FDI) et approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et le comité technique ISO/TC 106, *Produits et matériel pour l'art dentaire*, dans le but de répondre aux exigences suivantes :

- a) simple à comprendre et à enseigner ;
- b) facile à prononcer lors de la conversation ou de la dictée ;
- c) aisément communicable sous forme imprimée et câblée ;
- d) facile à transformer en « entrées » d'ordinateurs ;
- e) facilement adaptable aux diagrammes normalement utilisés en pratique dentaire générale.

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit un système de désignation des dents ou régions de la cavité buccale utilisant deux chiffres. Elle définit également un système de désignation des surfaces des dents utilisant les lettres de l'alphabet.

## 2 Désignation des régions de la cavité buccale

Les régions de la cavité buccale doivent être désignées par un code à deux chiffres dont au moins l'un des deux est un zéro, comme suit :

- 00 désigne l'ensemble de la cavité buccale
- 01 désigne la région du maxillaire supérieur

- 02 désigne la région mandibulaire
- 10 désigne le quadrant supérieur droit
- 20 désigne le quadrant supérieur gauche
- 30 désigne le quadrant inférieur gauche
- 40 désigne le quadrant inférieur droit
- 03 désigne le sextant supérieur droit
- 04 désigne le sextant antéro-supérieur
- 05 désigne le sextant supérieur gauche
- 06 désigne le sextant inférieur gauche
- 07 désigne le sextant antéro-inférieur
- 08 désigne le sextant inférieur droit
- 09 signifie une région spécifiée dans un document annexe (ou autre explication disponible).

NOTE — Dans le contexte de la présente Norme internationale, le sextant désigne l'un des sixièmes d'arcades (03 à 08) tel qu'illustré à la figure 1.

## 3 Désignation des dents

Les dents doivent être désignées par un code à deux chiffres. Le premier chiffre du code indique le quadrant et le second indique la dent située dans ce quadrant.

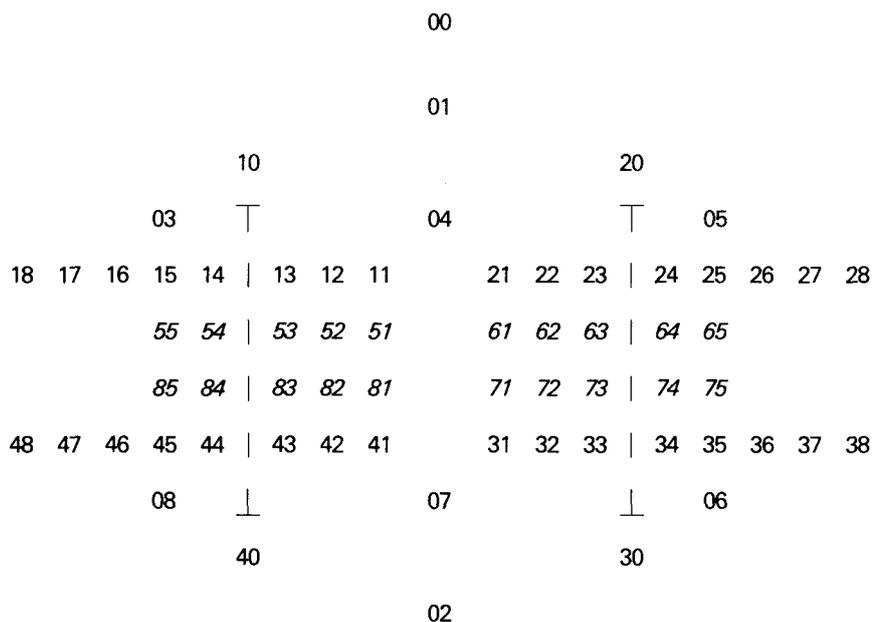
- a) Premier chiffre (quadrant)

Les chiffres 1 à 4 sont utilisés pour les quadrants des dents définitives, et les chiffres 5 à 8 pour ceux des dents temporaires, et cela dans le sens des aiguilles d'une montre, le point de départ étant le côté droit supérieur.

- b) Deuxième chiffre (dent)

Les dents d'un même quadrant sont données par le deuxième chiffre de 1 à 8 (1 à 5 dans le cas des dents temporaires), dans l'ordre de la ligne médiane, en direction distale.

Le code de désignation est illustré à la figure 1, les codes pour les dents temporaires apparaissant en italiques.



(09: document annexe)

Figure 1 – Désignation numérique des dents et des régions de la cavité buccale

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

**4 Abréviations pour la désignation des surfaces**

ISO 3950:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b326774-6ff4-4fc5-b57c-608172b67005/iso-3950-1984>

Pour la désignation des surfaces, on doit utiliser les lettres suivantes :

- O désigne une surface occlusale
- M désigne une surface mésiale
- D désigne une surface distale
- V désigne une surface vestibulaire
- L désigne une surface linguale
- G désigne une surface radiculaire

NOTE – Cette liste d'abréviations sera ultérieurement complétée.

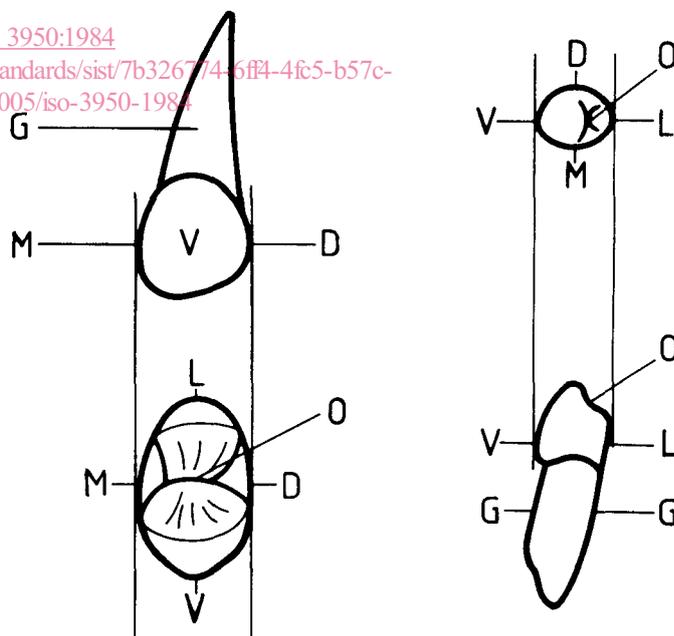


Figure 2 – Désignation des surfaces